

MISE EN ŒUVRE

Le **professeur référent** donne le maximum d'informations au candidat et vérifie s'il a bien saisi l'esprit du Projet Personnel.

Pour débiter la réflexion du candidat, il peut s'appuyer sur le **questionnaire** ci-dessous :

- Qu'est-ce que tu aimes en musique, en général ?
- Dans ce projet, que rêverais tu de faire ?
- Aimerais-tu piocher dans un répertoire existant ou bien inventer ta propre musique ?
- Avec quel(s) partenaire(s) souhaiterais-tu le réaliser ? (avec au moins un partenaire musicien)
- De quels outils aurais-tu besoin ? (sonorisation, éclairage, amplifications, etc.)
- A quel(s) professeur(s) t'adresserais-tu pour construire ton projet ?
- Avec ce projet, quel message veux-tu faire passer ?
- Dans quel cadre envisagerais-tu de présenter ton projet avant l'évaluation ?

Le **professeur référent** aide ensuite à la formalisation concrète de la première idée du candidat (ex. : choix de la forme, du style musical, recherche de partenaires fiables, prospection d'éléments écrits existants, à écrire ou à arranger...). Il le soutient dans la recherche du matériel nécessaire, et dans la mise en œuvre de la logistique générale. Il initie les échanges et la concertation avec les autres enseignants concernés par le candidat.

Le **candidat** est maître d'œuvre de son projet (définition, recherche de partenaires, élaboration, gestion des plannings et du matériel, etc.). **Il choisit de s'investir, créer, se livrer, se dévoiler de façon authentique et artistique.**

Le projet n'est pas forcément « figé » dès le départ, mais peut **évoluer** durant l'élaboration (par exemple ajouts de parties, de partenaires et d'instruments, modification de thèmes, d'arrangements...). Il se comprend comme une élaboration progressive sur la durée d'une année scolaire.

Le **professeur référent** est celui qui oriente et qui révèle. C'est celui qui va susciter le désir, l'envie, les suggestions pour les élèves hésitants et peu armés ou celui qui canalise pour les élèves trop fougueux ou dispersés.

Dans tous les cas, il est le guide, l'accompagnateur, le garant de la qualité musicale, de l'avancement de la production et du bon fonctionnement général de cette période d'élaboration, le valorisateur de l'ensemble du travail effectué.

Il peut également assurer la fonction de « personne-ressources » dans des domaines de compétences spécifiques comme par exemple l'écriture, l'arrangement, l'information culturelle, etc., en sachant qu'il a la possibilité de se faire relayer par un collègue sur un point précis, tout en restant le professeur référent.

Il est conseillé de mettre en place des occasions de répétition générale du Projet Personnel ouverte au public, régulièrement, avant l'épreuve finale, afin d'aguerrir le candidat à cette situation de rencontre avec le public et le jury.

Par définition, le Projet Personnel ne doit pas être réalisé par une autre personne que le candidat. Si les fondamentaux et les orientations proviennent des encadrants (professeurs, parents, directeur...), ce n'est plus un Projet Personnel.

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES ATTENDU

Compétences

Niveau attendu

Partition

La partition est fournie au jury le jour de l'examen juste avant l'épreuve afin que le jury puisse l'étudier rapidement et avoir un support pendant la prestation du candidat.

La partition est réalisée sur un outil numérique de préférence. La mise en page est propre et appliquée. Les parties des éventuels instruments transpositeurs sont correctes (bonne tonalité).

Présentation du projet

Le candidat présente son projet avant de l'interpréter : contexte historique, musical. Il explique les motivations de ses choix et présente ses camarades. Le jury peut poser des questions sur cette présentation.

Le candidat présente son projet de manière claire et construite. Il sait citer les œuvres qui ont inspiré son travail, connaît les compositeurs et sait les placer dans un contexte musical (style, époque, etc.) Il connaît d'autres esthétiques et d'autres époques que celle citées dans son projet.

Réalisation

Le candidat interprète ensuite son projet.

La réalisation est fidèle aux indications de la partition. La technique instrumentale est mise en application. Le candidat se positionne en leader de son groupe.

Contenu

Le projet peut être une création ou un arrangement. Il peut contenir une partie improvisée.

L'ouverture et l'originalité dans la conception du projet sont valorisées.

Le jury pose des questions au candidat sur son projet, par exemple :

- Rôle de chaque instrumentiste
- Interprétation de l'œuvre (tempi, phrasé)
- Forme de la pièce
- Tonalités utilisées
- Cadences, improvisation
- Timbre, tessitures des instruments
- Effets, couleurs, sensations, caractères...

Le candidat possède les compétences théoriques attendues en fin de 2^{ème} cycle (cf *Objectifs Formation Musicale 2^{ème} cycle*, livret disponible sur le site de la FMA).